

## Relevé de décisions

### Conseil Municipal du 13 février 2020 à 20h30

L'an **deux mille vingt**, le 13 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 février s'est réuni à Précy sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

#### Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, M. MICHEL **KOPACZ**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Evelyne **CHANDELLIER**, M. Georges **CHOUPEAUX**, M. Joël **HENRIQUES**, M. Patrice **LEMAITRE**, M. Roland **GILLET**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Françoise **RASKA**, Mme Ludivine **REBIFFÉ**, Mme Cécile **DAUCHEL**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**

**Étaient représentées** : Mme Patricia **CAVICCHI**, par M. **BAECKEROOT**

**Étaient absents** : M. Fabrice **DESCROIX**, M. Bruno **GOSSELIN**, Mme Véronique **GUYON**, Mme Françoise **TESTART**, M. Martial **STOFFEL**.

Mme Evelyne **CHANDELLIER**, a été désignée comme **Secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

#### 1 – APPROBATION DU PV Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, 2 abstentions (P. LEMAITRE, J. HENRIQUES) :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

#### 2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif 2019, dressé par Monsieur Philippe ELOY, Maire pour :

- Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2019
- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 614 958,42 €	2 887 309,36 €
	A		G
	Section d'investissement	1 650 194,20 €	1 984 419,28
	B		H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	477 555,72 €
	C		I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	230 739,99 €	
	D (si déficit)		J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		4 495 892,61 € =A+B+C+D	5 349 284,36 € =G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020 =E+F	481 672,62 €	322 930,40 € =K+L
--------------------------------------	--	--------------	----------------------

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement =A+C+E	2 614 958,42 €	3 364 865,08 € =G+I+K
	Section d'investissement =B+D+F	2 362 606,81 €	2 307 349,68 € =H+J+L
	TOTAL CUMULE =A+B+C+D+E+F	4 977 565,23 €	5 672 214,76 € =G+H+I+J+K+L

Monsieur le Maire sort pendant la délibération du conseil municipal, présidé par Monsieur Michel KOPACZ, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Donne** acte de la présentation faite du compte administratif 2019
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus

Après le vote, Monsieur le Maire reprend sa place de Président de séance.

### 3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Il est demandé aux membres du Conseil Municipale de statuer sur le compte de gestion 2019,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

0400 - PIRCY SUR OISE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

REVENUS	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES REVENUS
<b>REVENUS</b>			
Prévisions budgétaires (A)	2 719 102,61	2 372 990,72	5 092 093,33
Titres de recettes émis (B)	1 984 416,26	920 819,81	2 905 236,07
Modifications (C) (B-A)	- 734 686,35	- 1 452 170,91	- 2 186 857,26
Recettes (D) (A+B)	4 703 518,87	3 325 110,63	8 028 629,50
<b>DEPENSES</b>			
Dotations budgétaires (E)	2 719 102,61	2 372 990,72	5 092 093,33
Modifications (F)	1 555 023,88	2 415 234,75	4 070 258,63
Comptes de crédits (G)	5 368,14	32 750,28	38 118,42
Depenses (H) (E+G)	2 724 470,75	2 405 741,00	5 130 211,75
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	2 000 048,12	919 369,63	2 919 417,75

0400 - PIRCY SUR OISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉVISIONNEL 2019	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TOTAL DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Fonctionnement</b>				
Recettes	2 719 102,61	2 719 102,61	2 719 102,61	2 719 102,61
Dotations	2 719 102,61	2 719 102,61	2 719 102,61	2 719 102,61
<b>II - Investissement</b>				
Recettes	1 984 416,26	1 984 416,26	1 984 416,26	1 984 416,26
Dotations	1 984 416,26	1 984 416,26	1 984 416,26	1 984 416,26
<b>TOTAL</b>	4 703 518,87	4 703 518,87	4 703 518,87	4 703 518,87

CONSIDERANT que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
2. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - **DECLARE que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

#### 4- AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Section	Situation au 31/12/2018	Part affectée à l'investissement art. 1068	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé	Reste à réaliser		Résultat à prendre en compte pour l'affectation du résultat
					Dépenses	Recettes	
Investissement	- - 230 739,99		334 225,08	103 485,09	481 672,62	322 903,40	-55 257,13
Fonctionnement	732 692,56	255 136,84	272 350,94	749 906,66			749 906,66
<b>Total</b>	501 952,57	0,00	606 576,02	853 391,75			694 649,53

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit:

Résultat à affecter	749 906,66
Besoin de financement	

	AFFECTATION
Affectation en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement	- 55 257,13
Report en recette de fonctionnement (Article 002)	694 649,53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat de l'exercice 2019

#### 5 – BUDGET PRIMITIF VILLE 2020

Considérant le travail des différentes commissions et plus particulièrement celui de la commission finances,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur le budget primitif 2020, selon la proposition suivante :

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**ANNEE 2020**

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	3 219 649,53 € A	2 525 000,00 € B
		+	+
Reports	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 € C (si déficit)	694 649,53 € D (si excédent)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 219 649,53 € E=A+C	3 219 649,53 € F=B+D

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris 1068)	548 334,29 € G	603 591,42 € H
		+	+
Reports	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	481 672,62 € I	322 930,40 € J
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(si solde négatif) k	103 485,09 € L (si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 030 006,91 € M=G+I+K	1 030 006,91 € N=H+J+L

TOTAL

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET		4 249 656,44 € O=E+M	4 249 656,44 € P=F+N

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2020 annexé à la présente délibération.

**6 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

Il est demandé au conseil municipal de décider du versement des subventions 2020 aux associations, selon les propositions suivantes faites par la commission « Animations, Associations » :

Ci-après le tableau des subventions proposées par la commission en date du janvier 2020 pour les associations ayant déposé un dossier dans le temps imparti.

Subventions annuelles aux associations				
Associations	Accordées	Demandées	Propositions De la commission	Vote
	2019	2020	2020	
Badminton (les volants de Précy)	100 €	100 €	100 €	Unanimité
Club rencontres et loisirs	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Unanimité
Compagnie d'arc	700 €	700 €	600 €	Unanimité
Ecole de musique	4 000 €	4 000 €	4 000 €	Unanimité
Echecs « Droit au Mat »	250 €	250 €	250 €	Unanimité
Filles et Chiffons	250 €	250 €	250 €	Unanimité
Gymnastique entretien	800 €	800 €	800 €	Unanimité
Jardins Familiaux	300 €	400 €	400 €	Unanimité
CLIP	150 €	150 €	150 €	Unanimité
Judo Club	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Unanimité
Karaté Club	1000 €	1 200 €	1 200 €	Unanimité
Secours catholique	300 €	3000 €	300 €	Unanimité
Les pêcheurs réunis	700 €	700 €	700 €	Unanimité
Don du sang	300 €	300 €	300 €	Unanimité
Comité de jumelage	600 €	600 €	600 €	1 abstention : G. CHOUPEAUX
Mémoire et avenir citoyen	150 €	200 €	200 €	1 abstention : O. FREVILLE
TCPO	2 000 €	2 500 €	2 000 €	1 contre : A. SCHULD
UNC	800 €	1 500 €	800 €	Unanimité
La Boule amicale	300 €	800 €	600 €	Unanimité
RCP Foot	7 200 €	7 800 €	7 200 €	Unanimité
PEEP	100 €	150 €	100 €	Unanimité
CECIFOOT	1 000 €	7 000 €	3 000 €	Unanimité
CHORESENS	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Unanimité
FCPE	0 €	150 €	100 €	Unanimité
Muzikorral	0 €	900 €	200 €	Unanimité
Epicerie Sociale (Entraide la Source)	1 850 €	1 850 €	1 850 €	Unanimité
Association ENVOL	100 €	100 €	100 €	Unanimité

Associations	Accordées	Demandées	Propositions De la commission	Vote du CM
	2019	2020	2020	
Subventions exceptionnelles				
Filles et chiffons		50 €	50 €	Unanimité

L'ensemble de ces subventions représente un montant de 35 350 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ADOpte** le versement des subventions aux associations comme ci-dessus référencées.

## 7 – AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITE

Dans le cadre de sa politique d'aide et soutien au commerce local, la municipalité souhaite faciliter l'installation d'un commerce en centre-ville.

Deux commerces ont été aidés par le passé : L'épicerie du centre-ville, hélas fermée aujourd'hui, ainsi que le boulanger de la route de Beauvais durant les travaux d'assainissement en 2015.

Il s'agit d'un commerce de pâtisseries personnalisées et d'ateliers culinaires se rapportant à l'appellation anglo-saxonne « Cake Designer ».

Ce commerce, qui exerce déjà son activité sur Précý, mais à domicile, a besoin d'une vitrine afin de pouvoir développer son activité.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge une partie du loyer locatif sur une année à raison de 200 € par mois soit un montant total de 2 400 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** ce soutien financier temporaire qui permettra peut-être de pérenniser ce commerce et participera à la revitalisation de notre centre-ville, à hauteur de 200 euros par mois pendant un an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents pour le versement de l'aide financière.

## **8 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'OISE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE BEAUVAIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de **requalification de la traversée et aménagements sécuritaires sur la Route de Beauvais – RD 44** font l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.

Le projet communal devra respecter les règles et normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Création d'au moins une continuité piétonne aux normes PMR sur l'ensemble de la Route de Beauvais
- Mise aux normes des passages piétons et des arrêts de bus.

Dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Toutefois, un aménagement cyclable ne pourra être réalisé Route de Beauvais, les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises au sol restreintes) et aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **S'ENGAGE** à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **DECIDE** la non-réalisation d'aménagements cyclables, les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises au sol restreintes) et aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

## **9- PROPAGANDE ELECTORALE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 : rémunération des agents pour la mise sous pli**

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il a été confié à la commune de Précý sur Oise l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats se présentant aux élections.

Une convention en ce sens concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 a été signée avec l'Etat le 10 décembre 2019.

Les missions de la commission de propagande sont :

- Le libellé des enveloppes de propagande ;
- L'envoi à tous les électeurs de la commune des circulaires (profession de foi) et bulletins de vote qui seront remis par les candidats ;

La commune a la charge du paiement des personnels et de charges sociales, ainsi que des déclarations fiscales.

Les dépenses postales ont été directement prises en charge par la Préfecture de l'Oise.

Une dotation forfaitaire brute (charges sociales comprises) est déléguée à la commune de Précy sur Oise, pour assurer le règlement de cette prestation.

Cette enveloppe forfaitaire a été calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits et sur la base de 0,30 cts par électeurs, selon les modalités décrites de la convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 telles que :

- ✓ Nombre d'électeurs inscrits au 4 février 2020 (en attente de la liste définitive) : 2 517
- ✓ Montant du premier tour : 755,10
- ✓ Montant du deuxième tour : 755,10

Cette enveloppe forfaitaire tient compte de la prestation de collage des étiquettes-adresse sur les enveloppes de propagande.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation nominatif arrêté, daté et signé par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** une indemnité aux agents communaux du régime CNRACL ayant effectué la mise sous pli hors de leur temps de travail régulier.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de produire aux services préfectoraux l'état récapitulatif nominatif des sommes dues aux personnels ayant effectué les travaux de libellé et de mise sous pli pour l'envoi de la propagande ainsi que la production au comptable du trésor, d'un état nominatif, de la dotation à laquelle ils peuvent prétendre en compensation du travail de mise sous pli qui sera effectué hors temps de travail :
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2020, chapitre 012, article 64111.

## **10 – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES DU PARC DES ERABLES**

Suite au travail de la commission associations, il est proposé un nouveau règlement intérieur de l'utilisation des salles du Parc des érables, afin de déterminer, entre autre, les modalités de :

- Réservation
- Mise à disposition et de libération des locaux
- Responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement intérieur,

Vu le projet transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Mme Sylvie QUIENOT, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération, pour l'utilisation des salles du Parc des érables

Fin de séance à 22h15

Le Maire,  
**Philippe ELOY**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Précy-sur-Oise. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PRECY-SUR-OISE' and 'OISE' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized black signature.

